



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 février 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que monsieur Jean Boileau.

CE-2020-98

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 29 JANVIER ET 5 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 29 janvier et 5 février 2020 ont été remises aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2020-99

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE DOLLARD-DES-ORMEAUX - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Dollard-des-Ormeaux, dossier RS-19-314, comme illustré au plan numéro CRO-19-630 du 9 décembre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Dollard-des-Ormeaux	Ouest	De la rue Papineau à la rue Élisabeth-Bruyère	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Dollard-des-Ormeaux	Est	De la rue Papineau à la rue Élisabeth-Bruyère	1 heure 9 h à 18 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionné aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-630 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-100

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+ S.E.N.C. - PROJET SAINT-JOSEPH, ENTRE LA RUE DUMAS ET LE BOULEVARD MONTCLAIR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-339 du 26 avril 2017, adjugeait un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de services municipaux et réaménagement du boulevard Saint-Joseph entre la rue Dumas et le boulevard Montclair pour un montant total approximatif de 290 467,09 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-197 du 4 avril 2018, autorisait un ajustement des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils d'un montant de 43 877,91 \$ incluant taxes, à la firme CIMA+ S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 32 630,48 \$, incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 154571, 160625, 161616, 162389 et 162999;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ S.E.N.C. a soumis des demandes d'honoraires supplémentaires en lien avec des activités de conception et de surveillance;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation des services supplémentaires pour les honoraires professionnels de la firme CIMA+ S.E.N.C. pour un montant de 191 273,56 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 154571, 160625, 161616, 162389 et 162999 d'un montant total de 32 630,48 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'activités de conception supplémentaires;
- approuve le montant de 191 273,56 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme CIMA+ S.E.N.C, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de services municipaux et réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre la rue Dumas et le boulevard Montclair.

Le coût total du contrat représente un montant de 558 249,04 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18041-003-93384	174 658,25 \$	Travaux d'aménagement de surface - Boulevard Saint-Joseph - 16-3118 – Honoraires-professionnels – Boulevard Saint-Joseph entre la rue Dumas et le Boulevard Montclair
04-13493	8 318,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 297,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2020.

Adoptée

CE-2020-101

DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX – BASSIN CHEMIN DE MONTRÉAL EST, PHASES 3, 4 ET 5 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-88 du 20 février 2019, adjugeait à la firme CIMA+ S.E.N.C., un contrat pour les services professionnels pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de réfection des services municipaux du Bassin chemin de Montréal Est, phases 3, 4 et 5;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des services municipaux – Bassin chemin de Montréal Est, phases 3, 4 et 5, est assujéti à des autorisations du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques (MELCC), en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des services municipaux – Bassin chemin de Montréal Est, phases 3, 4 et 5, pourrait être assujéti à d'autres autorisations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer les demandes d'autorisation et le certificat de conformité des travaux au nom de la Ville de Gatineau auprès des autorités compétentes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ S.E.N.C. à soumettre :

- toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au MELCC, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de réfection des services municipaux – Bassin chemin de Montréal Est, phases 3, 4 et 5;
- toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de réfection des services municipaux – Bassin chemin de Montréal Est, phases 3, 4 et 5;
- au MELCC et aux autorités concernés, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2020-102

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE DE TOULOUSE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Toulouse, dossier RS-20-027, comme illustré au plan numéro CRO-20-033 du 22 janvier 2020, le tout afin de :

Retirer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Toulouse	Sud	À partir d'un point situé à 14 m à l'ouest du boulevard de l'Hôpital, sur une distance de 77 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
De Toulouse	Sud	À partir d'un point situé à 132 m à l'ouest du boulevard de l'Hôpital, sur une distance de 29 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
De Toulouse	Sud	À partir d'un point situé à 206 m à l'ouest du boulevard de l'Hôpital, sur une distance de 26 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
De Toulouse	Sud	À partir d'un point situé à 277 m à l'ouest du boulevard de l'Hôpital, sur une distance de 83 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder au retrait de la signalisation, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-033 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-103

SOUSSION 2019 SP 234 - SERVICE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION DE CARBURANT ET RÉSERVOIRS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Service Construction Mobile ltée, 232, boul. de l'Aéroport, Gatineau, Québec, J8R 3X4, pour le service de réparation et d'entretien des systèmes de distribution de carburant, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 197 103,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 décembre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle de deux années.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2020.

Adoptée

CE-2020-104

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2017 SI 005 - SCIAGE DE BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-346	---	Construction S.R.B. S.C.C.	2017 SI 005 – Sciage de bordures	12 868,74 \$	2020-05-16 au 2021-05-15	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission 2017 SI 005, déposée le 7 mars 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2021, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2020.

Adoptée

CE-2020-105

SOUSSION 2019 SP 306 - TRANSPORT DE BOÎTES INTERBIBLIOTHÈQUES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Service Tazirco inc., 7665, rue Terbois, Saint-Léonard, Québec, J8Y 2M4, pour le transport de boîtes interbibliothèques pour un montant total pour trois ans de 163 698,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 octobre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2021 et 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72210-322-93385	43 373,83 \$	Gestion des bibliothèques - Frais de livraison
04-13493	2 065,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 060,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2020.

Adoptée

CE-2020-106

SOUSSION 2019 SP 335 - RELIURES ET TRAITEMENTS PARTICULIERS DES LIVRES - BIBLIOTHÈQUES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Reliures Caron et Létourneau ltée, 651, rue de la Gare, Labelle, Québec, J0T 1H0, pour les reliures et les traitements particuliers des livres des bibliothèques, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission un montant total approximatif pour cinq ans de 1 012 306,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 janvier 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de cinq ans, et ce, à compter du 25 février 2020 jusqu'au 24 février 2025. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2021 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-491-93386	154 061,71 \$	Gestion des collections - Reliures
04-13493	7 337,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 318,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2020.

Adoptée

CE-2020-107

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-02 POUR UN MONTANT TOTAL DE 297 466,38 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 JANVIER 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-02 d'un montant de 297 466,63 \$ pour la période du 16 au 22 janvier 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2020.

Adoptée

CE-2020-108

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 48, 49 ET 1 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 53 ET 3 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 51 ET 3 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 51 ET 2

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 49 et 1, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 53 et 3, les listes des réquisitions numéros 51 et 3 ainsi que les listes des embauches numéros 51 et 2 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	76 333,82 \$	20 au 24 jan. 2020
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	926 634,98 \$	20 au 24 jan. 2020
Liste des réquisitions numéro 51	Pièces de comptes à payer	1 970, 34 \$	20 au 24 jan. 2020
Liste des embauches numéro 51	Embauche du personnel temporaire	290 041,04 \$	29 déc. 2019 au 18 janv.2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	6 995,99 \$	20 au 24 jan. 2020
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	123 814,60 \$	20 au 24 jan. 2020
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	3 550,35 \$	20 au 24 jan. 2020
Liste des embauches numéro 2	Embauche du personnel temporaire	1 295 062,51 \$	12 au 18 jan. 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2020.

Adoptée

CE-2020-109

HÉBERGEMENT DÛ AUX INONDATIONS DE 2019 - REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a signé une lettre d'entente avec la Croix-Rouge l'autorisant à prendre en charge les sinistrés lors de sinistres majeurs, selon la résolution numéro CM-2018-1064;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a pris en charge la gestion des sinistrés de la Ville de Gatineau lors des inondations des années 2017 et 2019;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le gouvernement provincial avait assumé les frais reliés à l'aide directe des sinistrés;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, la Croix-Rouge a mis des mesures en place pour dispenser des services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5.2.2 de l'entente, la Croix-Rouge a facturé à la Ville les dépenses relatives à la prestation des services aux sinistrés ainsi que les dépenses encourues relatives aux ressources humaines et matérielles utilisées et associées à la prestation de cette aide :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le trésorier est autorisé à émettre un chèque pour le remboursement des dépenses à la Croix-Rouge en lien avec les inondations 2019, sur présentation de la pièce de comptes à payer préparée par le Service des finances.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-23113-431.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2020.

Adoptée

CE-2020-110

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-03 POUR UN MONTANT TOTAL DE 549 643,37 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 JANVIER 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-03 d'un montant de 549 643,37 \$ pour la période du 23 au 29 janvier 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2020.

Adoptée

CE-2020-111

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS - 58, RUE HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation de l'Outaouais (OH Outaouais) a obtenu, le 1^{er} janvier 2010, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 58, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'OH Outaouais a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 58, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'OH Outaouais pour l'immeuble situé au 58, rue Hanson.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2020-112

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - HABITATIONS DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN - 228, RUE OAK - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 228, rue Oak;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain, pour l'immeuble situé au 228, rue Oak.

De plus, ce comité informe la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2020-113

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 3 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 4

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 3, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste des réquisitions numéro 5 ainsi que la liste des embauches numéro 4 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	10 423,77 \$	3 au 7 février 2020
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	489 198,36 \$	3 au 7 février 2020
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	6 365,95 \$	3 au 7 février 2020
Liste des embauches numéro 4	Embauche du personnel temporaire	1 420 002,26 \$	26 janvier au 1 ^{er} février 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2020.

Adoptée

CE-2020-114

DEMANDE D'EXEMPTION DE PAYER UNE PRIME D'ASSURANCE AU FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a engagé, le 2 novembre 2017, un notaire à son service exclusif, nommé M^e Camille Doucet-Côté, à titre de coordonnatrice - Transactions immobilières et depuis à titre d'assistante-greffière et conseillère juridique au Service du greffe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a engagé, le 25 juin 2011, un notaire à son service exclusif, nommément M^e Andrée Loyer, notaire, alors à titre de greffier adjoint et depuis à titre de directrice exécutive à la Direction générale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a engagé, le 10 décembre 2012, un notaire à son service exclusif, nommément M^e Geneviève Leduc, notaire, à titre de responsable - Transactions immobilières et depuis à titre de greffière et directrice du Service du greffe;

CONSIDÉRANT QUE les notaires qui sont au service exclusif d'une corporation municipale peuvent être exemptés de payer une prime d'assurance pour la limite obligatoire de base d'un million de dollars au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, à condition que la corporation municipale s'engage à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des notaires engagés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité déclare que la Ville de Gatineau se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de l'un et/ou de l'autre d'entre M^{es} Camille Doucet-Côté, Andrée Loyer et Geneviève Leduc, notaires, dans l'exercice de leurs fonctions respectives et à indemniser le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de l'un et/ou de l'autre de ces notaires dans l'exercice de leurs fonctions respectives et même au-delà de la fin du lien d'emploi.

De plus, la Ville de Gatineau renonce à tout recours récursoire contre ces notaires et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, ceci entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer l'avenant.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Décembre 2019

CE-2020-115

SUBVENTION DE 60 000 \$ - AIDE FINANCIÈRE AU RELAIS PLEIN AIR DU PARC DE LA GATINEAU DANS LE CADRE DE SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2019-2021 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE le Relais plein air du Parc de la Gatineau, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention dans le cadre du plan d'action du plein air urbain de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle N. Miron désire subventionner cette activité à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élue est de 60 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 60 000 \$ à l'ordre du Relais plein air du Parc de la Gatineau, 397 boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, [J8Z 3P9](#), à titre de subvention dans le cadre du plan d'action du plein air urbain de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972-93387	60 000 \$	Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement - Subventions

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79936-692	60 000 \$		Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc - Aménagement – Équipement - Non-capitalisable
02-79936-972		60 000 \$	Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc - Aménagement – Équipement - Non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2020.

Adoptée

CE-2020-116

FIN D'EMPLOIS ADMINISTRATIVES - EMPLOYÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié ne peut se déclarer non disponible plus de deux sessions consécutives et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11.04 f) à l'effet qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT qu'en application de ces articles, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques suivants :104641, 110930, 111885, 113465, 114314 et 114700 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 104641, 110930, 111885, 113465, 114314 et 114700.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau – Période du 28 novembre au 31 décembre 2019.

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif